

Département
MARNE
Canton
EPERNAY 1
Commune
DIZY

ARRETE N° 2020/314
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX
RUE DU VIEUX CHATEAU

Le Maire de Dizy,

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les Articles L2213.1 à L2213.6

VU le code de la Route et notamment les articles R411-25 et R411-26

VU la Loi 82-213 du 02.03.1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions,

VU l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes articles R 432-5 et R 432-7,

VU l'instruction interministérielle du 06/11/1992 sur la réglementation routière,

Vu la demande du 24/11/2020 de M. Gauthier ROSSIGNON de l'entreprise VEOLIA CGE Eau - 2 Avenue du VERCORS – 51200 EPERNAY, pour le renouvellement de vanne d'eau au niveau du 284 rue du Vieux Château à DIZY,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité et de tranquillité publique pendant la réalisation des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise VEOLIA CGE Eau – 2 Avenue du VERCORS -51200 EPERNAY est autorisée à intervenir rue du Vieux Château du 09/12/2020 au 13/12/2020 pour effectuer les travaux suivants : renouvellement de vanne.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h, le stationnement sera interdit des deux côtés au droit du chantier signalé par l'entreprise, le cheminement des piétons est maintenu et dévié par des panneaux, et l'accessibilité des secours sera maintenue du 9 décembre 2020 au 13 décembre 2020.

Article 3 : Pour des raisons de sécurité, les riverains devront prendre toutes précautions utiles pendant la durée des travaux.

Article 4 : Cette modification de circulation et de stationnement sera matérialisée par la pose de barrières ainsi que la pose de panneaux de signalisation correspondants par l'entreprise VEOLIA CGE Eau.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- VEOLIA CGE Eau.



Fait à Dizy, le 26 novembre 2020

L'Adjoint au Maire

François LOURDELET

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
 poids lourds

Stationner

véhicules légers
 poids lourds

Dépasser

véhicules légers
 poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **EPERNAY**

Le : **2 4 1 1 2 0 2 0**

Nom : **ROSSIGNON** Prénom : **Gauthier** Qualité :

